

Montréal, le 6 octobre 2010

Par courrier électronique

M^e Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson, s.r.l.
1, Place Ville-Marie, 37^{ième} étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009 – Phase 2
Dossier de la Régie : R-3669-2008**

Chère consoeur,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no 3 que la Régie adresse à EBMI relativement à la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Conformément à la lettre de la Régie de l'énergie du 22 septembre 2010, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir au plus tard d'ici **12h, le 13 octobre 2010**.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

M^e Pierre Tourigny pour :
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

P.j.

c. c. Tous les participants de la phase 2

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À EBMI
RELATIVE A LA DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT D'HYDRO-QUEBEC A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009 - PHASE 2**

Preuve amendée

- 1. Référence :** Pièce C-6-56, EBMI, Rapport de l'expert C. Roach, paragraphe 88, page 45.

Préambule :

« More importantly, reading his [M. Judah Rose] references reveals what would be a fundamental deficiency in the FERC's eyes – HQT's activities do not invite timely and meaningful input by customers and other stakeholders at the early stages of planning. [...] » (nous soulignons)

Demande :

- 1.1** Veuillez donner des exemples d'intrants de la part de clients ou d'autres participants au marché (incluant les transporteurs auxiliaires et les transporteurs accessibles) dans les premières étapes de planification du réseau du Transporteur, qui auraient pu ou pourraient avoir comme impact une planification différente du réseau.

- 2. Références :**
- (i) Pièce C-6-56, EBMI, Rapport de l'expert C. Roach, paragraphe 117 page 58.
 - (ii) Pièce C-6-56, EBMI, Rapport de l'expert C. Roach, paragraphe 118, page 58.

Préambule :

(i) *« The favoritism could take the form of HQT planning transmission expansions only to accomodate resources its affiliate control. »*

(ii) *« The concern with favoritism is that it can lead to higher than necessary costs to ratepayers in both Québec and in the U.S. For this reason, I would suggest that requiring an Attachment K serves two goals: one, get the best rates possible for the people of Québec and two, assure robust power exports by assuring the best rate possible for U.S. ratepayers. »* (nous soulignons)

Demande :

- 2.1** Veuillez appuyer, à l'aide d'exemples, l'affirmation soulignée en préambule.